



## Comment sont comptés les pensions alimentaires à la caf?

Par **Mey6907**, le **09/04/2019** à **11:02**

Bonjour,

ne comprenant pas très bien les principes de la caf j'espère que quelqu'un pourra m'éclairer sur un sujet.

Voilà je touche les APL avec mon compagnon (nous sommes déclarés en vie maritale) et je ne suis arrivée dans le foyer que depuis décembre 2018 (moins de 6 mois). Je sais que les APL se base sur les revenus de l'Annee N-2. Seulement depuis janvier 2019 je touche une pension alimentaire en plus de nos salaires et ma question est donc de savoir si cette pension alimentaire est susceptible de nous supprimer immédiatement nos APL ou bien si elle est considérée comme un revenu et ne sera prise en compte que plus tard?

Merci beaucoup pour votre temps et votre réponse .